

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil municipal  
Herriko Kontseiluaren  
Delibero Erregistroaren Agiria**

OBJET / GAIA

**Réhabilitation du  
système de drainage  
du terrain  
d'honneur de  
rugby : désignation  
de l'entreprise**

-----  
**DATE DE CONVOCATION :**  
**DEIALDIAREN DATA :**  
20 mai 2019  
-----

Nombre de conseillers en  
Exercice / ordezkarien kopuru  
orokorra : 29

Nombre de présents /  
hor zirenak: 26

Nombre de votants /  
bozkatu dutenak : 29

**SEANCE DU 27 MAI 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVÈZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Bru, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othateguy, M. Peio Etcheleku, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, Mme Bernadette Remeau, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Mme Yolande Huguenard, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Camille Jenvrin, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme. Yolande Huguenard à Mme. Véronique Larronde, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Eliane Noblia, M. Camille Jenvrin à M. Didier Irastorza.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

M. Bardin adjoint expose :

Le terrain d'honneur de rugby au stade Michel Labèguerie a été réalisé, il y a plus de 50 ans. Au cours des dernières années, il a été constaté une faible perméabilité de ce terrain qui induit une absorption plus lente des pluies et une stagnation de l'eau pendant plusieurs jours sur certaines zones de la partie de jeu mais aussi aux abords. Ces actions fragilisent le profil du terrain et l'état de la pelouse pouvant générer à l'avenir des reports de rencontres ou un risque pour les sportifs et pour l'entretien des infrastructures sportives aux abords. Pour toutes ces raisons, il convient de procéder à la réhabilitation complète du système de drainage de ce terrain afin de régler les problèmes récurrents liées aux fortes précipitations et de se mettre en conformité avec les exigences des instances fédérales de rugby.

A cet effet, une consultation auprès des entreprises a été lancée en procédure adaptée le 10 mai 2019.

Le marché de travaux se décompose de la manière suivante :

- Une offre de base : drainage profond,
- Deux Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE)
  - PSE1 : drainage de surface,
  - PSE2 : sablage du terrain et décompactage

Une ou l'ensemble des PSE pourront être validées lors de la notification du marché. Toutefois, compte tenu des contraintes et obligations techniques auxquelles il sera nécessaire de pallier en cours d'exécution du présent marché, les dites PSE pourront être maintenues ou annulées par voie d'acte modificatif, le cas échéant.

Les travaux sollicités porteront sur une surface totale à traiter de 8 700 m<sup>2</sup>.  
Le délai d'exécution des travaux est fixé à 3 mois y compris la période de préparation à partir de la notification du marché avec une échéance au 23 août 2019.

A la date limite de remise des offres fixée au jeudi 23 mai 2019 à 12 heures, la commune a réceptionné deux plis.

La commission MAPA s'est réunie le jeudi 23 mai à 14 heures pour l'ouverture des plis et l'analyse des offres.

A l'issue de cette réunion, la commission MAPA propose d'attribuer le marché à l'entreprise qui a remis l'offre jugée économiquement la plus avantageuse selon les critères mentionnés dans la consultation à savoir la SARL ARNAUD SPORTS (ARNAUD ESPACES VERTS TECHNICS JARDINS), comprenant l'offre de base et la prestation supplémentaire PS1 – drainage de surface.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité :

Autorise M. le Maire à signer le marché et toutes les pièces y afférant avec l'entreprise SARL ARNAUD SPORTS (ARNAUD ESPACES VERTS TECHNICS JARDINS), pour un montant HT de 40 177,00 €.

A voté contre : Mme Argitxu Hiriart-Urruty.

Se sont abstenus : M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :

  
  
**Christian DEVÈZE**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 29/05/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 29/05/2019